

Délibération n°D20240046

Rapporteur : Joël KERDRAON

Service : Commande Publique

Secrétaire de séance : Fabien RUET

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-SEPT JUIN, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 22, 23, 24, 25, 24, 23, 22, à la salle Cyrano, rue du Bois Sacré, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 20/06/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE (1), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Christophe DAVID-BORDIER (2), Joaquina WEINBERG (3), Alain BANQUET, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT (4), Joël KERDRAON (5), Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Joëlle ISUS, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Josie BAYLE	a donné délégation à	Eric PROLA
Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Christian BORDENAVE	a donné délégation à	Laurence ROUAN
Florence MALGAT	a donné délégation à	Farida MOUHOUBI
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Mickaël DESTOMBES
Corinne GONDONNEAU	a donné délégation à	Gérald TRAPY
Jean-Claude REY	a donné délégation à	Alain BANQUET
Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Christine FRANCOIS
Christophe DAVID-BORDIER	a donné délégation à	Marie-Lise POTRON
Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n°10 « Décision modificative n°1 (Budget supplémentaire) – Exercice 2024 ».

(2) Départ au dossier n°22 « Modification des règlements intérieurs des accueils périscolaires et de la restauration scolaire et avenant au projet éducatif du territoire ».

(3) Arrivée au dossier n°2 « Approbation du compte de gestion du receveur – Année 2023 ».

(4) Départ au dossier n°26 « Bilan des cessions et des acquisitions de l'année 2023 ».

(5) Arrivé au dossier n°3 « Approbation du compte administratif – Exercice 2023 ».

GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CCAS - MARCHE D'ASSURANCES

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-1 à L. 1414-4 ;

VU les articles L.2113-6 à 8 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique ;

VU le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes pour le marché d'assurances relatif aux lots 2 à 6 « Assurances des responsabilités et des risques annexes, Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes, Assurance de la protection juridique de la collectivité, Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus et Assurance des prestations statutaires » annexé à la présente ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 17 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT que le marché d'assurances pour les lots 2 à 6 « Assurances des responsabilités et des risques annexes, Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes, Assurance de la protection juridique de la collectivité, Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus et Assurance des prestations statutaires » de la Ville et du CCAS de BERGERAC arrive à échéance au 31 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'afin de préparer au mieux la future consultation pour réattribuer ce lot, la Ville BERGERAC et son CCAS souhaitent se grouper afin de conclure un contrat d'assistance à la mise en place d'une procédure de marché public et éventuellement le suivi de ce futur contrat ;

CONSIDÉRANT que les besoins de la Ville et du CCAS sont identiques et que leur mutualisation permettrait au CCAS de bénéficier des prix plus favorables proposés à la Ville au regard de l'enjeu financier que représente cette dernière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de BERGERAC et son CCAS pour le marché d'assurances lots 2 à 6 « Assurances des responsabilités et des risques annexes, Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes, Assurance de la protection juridique de la collectivité, Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus et Assurance des prestations statutaires » et pour l'accompagnement par une prestation d'assistance au lancement de la consultation, l'aide à l'analyse et le suivi de ce marché ;
- **D'APPROUVER** le projet de convention constitutive du groupement, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **DE DIRE** que la Ville de BERGERAC sera le coordonnateur du groupement de commandes et qu'à cet effet, elle sera chargée de signer les marchés, les notifier et les exécuter au nom du CCAS ;
- **DE PRÉCISER** que le groupement est constitué pour la durée du marché à conclure et prendra donc effet à la date de notification de ce dernier ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville et le CCAS de BERGERAC pour le marché d'assurances, lots 2 à 6 « Assurances des responsabilités et des risques annexes, Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes, Assurance de la protection juridique de la collectivité, Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus et Assurance des prestations statutaires » ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE (pouvoir), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE (pouvoir), Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY (pouvoir), Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 27/06/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 3 JUIL. 2024
et de l'affichage en date du - 3 JUIL. 2024 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Fabien RUET

Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD